

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230801

L'an deux mil vingt-trois, le trente et un août à 19 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Val D'Etangson - Evailé en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

24 août 2023

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, FLAMENT Dominique, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, MM. DUPIN Christian, HUGUET Jean-Pierre, membres suppléants.

Date d'affichage

24 août 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 31

Votants : 37

Étaient excusés :

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à GAUTHIER Renaud

M. CHÉRON Michel

M. DARROY Claude remplacé par son suppléant DUPIN Christian

M. FOUCAULT Yves

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. MARIAS Jean-Pierre donne pouvoir à LACOCHE Jacques

M. MARTEL Jean-Pierre

M. MORIN Sébastien

M. PARIS Hubert

M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à MENU Catherine

M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant HUGUET Jean-Pierre

Mme BRIGANT Nicole donne pouvoir à MASSÉ Nicolas

Mme NELET Annie donne pouvoir à LEROY Michel

Monsieur GAUTHIER Renaud est nommé secrétaire de séance.

OBJET :

STATUTS

MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la communauté de communes,

Vu la délibération n°20180903 du 27 septembre 2018 définissant l'intérêt communautaire,

Conformément à l'article L 5214-16 du CGCT, il est possible que la Collectivité exerce en lieu et place des communes, pour la conduite d'intérêt communautaire, les compétences relevant du groupe suivant (Protection et mise en valeur de l'environnement, Politique du logement et du cadre de vie, Création aménagement de voirie, Action sociale communautaire...)

Monsieur le Président propose de considérer d'intérêt communautaire, la coordination de la Convention territoriale globale (Ctg) conclue avec la CAF et la MSA.

Extrait des statuts

g) Action sociale d'intérêt communautaire

- Le Relais d'Assistants Maternels Parents Enfants

- La Réflexion et mise en œuvre des modes de garde collectif de type multi accueil, crèche familiale ou collective dont la gestion du multi accueil « le Jardin des Sens » proposé aux 0 – 3 ans

Est proposé l'ajout

- La coordination de la Convention territoriale globale (Ctg)

- Création et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

Est proposé de modifier l'intitulé Relais d'Assistants Maternels Parents Enfants par Relais Petite Enfance (RPE)

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur cette proposition.
L'intérêt communautaire est déterminé à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** de considérer d'intérêt communautaire, la coordination de la Convention territoriale globale (Ctg), la création et gestion d'un Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) dans le cadre de la compétence action sociale d'intérêt communautaire
- **ACCEPTÉ** de modifier l'intitulé Relais d'Assistants Maternels Parents Enfants par Relais Petite Enfance (RPE)

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 31 août 2023

Po Françoise LEROY
Le Président,

Michel LEROY

~~10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS
VALLEES de la BRAYE
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des~~